

Commune
De
Saint Georges d'Espéranche
Isère

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 17 décembre 2019

Affiché en exécution de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Christian DAMOTTE demande la modification de son intervention au tour de table comme suit : « *Monsieur Christian DAMOTTE fait le point des travaux de bâtiment en cours : protection extérieure des vitraux de l'Eglise et maison Mathivet.* ». A l'unanimité mes élus acceptent cette modification, et le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer et passer aux questions de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose l'adjonction d'un point à l'ordre du jour concernant :

- Une demande de subvention au titre de la DETR 2019 pour un aménagement de sécurité au hameau de Comberousse.

Monsieur le Maire propose la suppression d'un point à l'ordre du jour concernant :

- Le personnel communal – suppression et création de postes.

A l'unanimité les élus acceptent l'adjonction et le retrait de ces points à l'ordre du jour ainsi modifié

01 – REAMENAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DE LA MAISON MATHIVET
Avenants au marché de travaux

Monsieur Christian DAMOTTE adjoint aux bâtiments, présente les différents avenants nécessaires pour terminer les travaux de la maison Mathivet.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les avenants présentés dans le tableau ci-contre pour un montant total en moins-value de 8 283.12 € HT et autorise Monsieur le Maire les signer ainsi que toutes les pièces nécessaires en vue de leur mandatement.

2019	INTITULE	ENTREPRISES	OFFRES DE BASE HT	AVENANT N°1 avril 2019	AVENANT N°1 oct 2019	Avenants Décembre 2019	TOTAL HT	TOTAL TTC
1	Démolition - curages - déconstruction	CHATAIN	46 624.32				46 624.32	55 949.18
2	Terrassement - gros œuvre	CHATAIN	298 458.27	29 362.34			327 820.61	393 384.73
3A	Couverture charpente	THOMAS	99 790.40		11 859.95		111 650.35	133 980.42
3B	Etanchéité	THOMAS	40 991.00		7 370.00		48 361.00	58 033.20
4	Façades	CHATAIN	27 931.20		6 430.00		34 361.20	41 233.44
5	Menuiseries extérieures bois et occultations	THOMAS	24 060.00				24 060.00	28 872.00
6	Serrurerie métallerie	DURIEUX	86 883.95				86 883.95	104 260.74
7	Cloisons - doublage - faux plafonds - peinture	DIC	103 362.60		5 023.15		108 385.75	130 062.90
8	Menuiseries intérieures bois	THOMAS	33 891.00		9 719.00		43 610.00	52 332.00
9	Revêtement sols durs carrelages faïences	SIAUX	51 470.00				51 470.00	61 764.00
10	Revêtements sols souples	SOLS MUREX	6 732.60				6 732.60	8 079.12
11	VRD - espaces extérieurs	GACHET	59 192.56		2 540.00	-16 582.66	45 149.90	54 179.88
12	Chauffage ventilation - plomberie sanitaire	MEDT	59 980.00		13 194.00		73 174.00	87 808.80
13	Electricité - courants forts et faibles	MIGUET - BOYET	82 384.57			8 299.54	90 684.11	108 820.93
TOTAUX			1 021 752.47	29 362.34	56 136.10	8 283.12	1 098 967.79	1 318 761.35

02 – RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE
Application des pénalités de retard – solde des travaux

Dans le cadre des travaux de restructuration et de l'extension de la Mairie, l'entreprise DAVANTURE a été retenue pour le lot N°09 Electricité Courants forts et faibles.

Au cours de ce chantier, il a été constaté des absences lors des réunions entraînant un retard dans l'exécution et la réalisation des travaux.

Des pénalités pour retard dans l'achèvement des travaux doivent être appliquées pour 190 jours.

Des absences aux réunions de chantier doivent être également appliquées

Le chantier n'a donc jamais été terminé par le fait de ses absences.

Le montant des travaux non exécuté se chiffre à 26 552.44 € HT.

De ce fait, certains travaux ont dû être terminés par d'autres entreprises (incendie -intrusion-informatique) et d'autres doivent faire l'objet de devis complémentaires.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et une abstention (Madame Christelle SADIN) modifie le montant du marché de la manière suivante :

Marché initial :	123 765.88 € HT
Travaux non réalisés :	26 552.44 € HT
Nouveau montant du marché :	97 213.44 € HT
Montant réglé à l'entreprise :	90 800.00 € HT
Reste à payer :	6 413.44 € HT ;

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les pénalités sur le montant restant dû, soit sur 6 413.44 € HT.

03 – CCCND – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE POUR LE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX
Travaux de sécurité rue du 8 mai 1945

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du réajustement du fond de concours aux communes, attribué par la CCCND dans le cadre du soutien aux investissements communaux pour la période 2017/2019, la commune de SAINT GEORGES D'ESPERANCHE peut prétendre à un reliquat de 14 900 €. Les travaux de sécurité réalisés rue du 8 mai 1945 rentrent dans le cadre de cette aide de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite l'attribution de la dotation complémentaire du fonds de concours auprès de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

04 – TARIFS DES LOYERS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de prévoir l'évolution des loyers communaux pour 2020, selon l'augmentation autorisée par les pouvoirs publics, l'augmentation sera de 1.53 %.

Il rappelle que le calcul des ordures ménagères s'effectue en fonction de la somme payée par la Commune, et est rajouté au prix du loyer.

LOGEMENTS	loyers 2019 / mois	loyer 2020 / mois
	€	
- LA GARE	639.37	650.95
Ordures ménagères	6.42	6.33
- GROUPE SCOLAIRE MOLLIE	675.38	685.72
Ordures ménagères	10.00	9.92
- RUE DE VERDUN		
* Petit logement	254.07	257.96
* Grand logement	365.62	371.22
Ordures ménagères	6.58	6.71
- RUE GRASSOLIERE		
* Petit logement	194.89	197.87
* Grand logement	263.05	267.08
Ordures ménagères	5.17	5.13
- FOYER VESTIAIRES	467.54	474.69
Ordures ménagères	9.42	9.33
- RUE DE L'EGLISE	411.98	418.28
Ordures ménagères	4.92	4.92

- COUR DES COMTES DE SAVOIE "LE CHATEAU"		
* Petit logement	361.55	367.08
Ordures ménagères	6.08	6.08
* Grand logement	935.49	949.80
Ordures ménagères	15.50	16.50
- RUE MARCHANDE		
* Logement	434.00	440.64
Ordures ménagères	10.04	9.79
- MAISON DU COCHER		
* Logement	345.12	350.40
Ordures ménagères	6.25	6.17
- Maison ODET rue du Dauphiné	526.50	534.56
Ordures ménagères	11.92	11.83
- Logement Salle Sports et Loisirs	602.65	611.87
Ordures ménagères	8.58	8.50

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'actualisation des tarifs telle que proposée par Monsieur le Maire, à partir du 1er janvier 2020.

05 – TARIF DE LOCATION DES LOCAUX PROFESSIONNELS SITUES RUE DE L'EGLISE

Vu la délibération N°59-2017 en date du 28 novembre 2017 fixant les tarifs au m² de location des bureaux professionnels situés 13, rue de l'Eglise.

Vu le décompte des charges de fonctionnement payées par la Commune pour l'année 2019 ;

Vu l'indice de référence des loyers commerciaux ;

2^{ème} trimestre 2018 : 112.59,

2^{ème} trimestre 2019 : 115.21, soit une augmentation de 2.33 %.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 5 voix contre, décide de fixer à 10.39 € le prix au m² et de rajouter à ce loyer 1.64 € par m² de charges correspondant aux dépenses engagées par la Commune pour l'année 2019. Ces tarifs prendront effet au 1^{er} janvier 2020.

06 – TARIF DE LOCATION DU BAIL COMMERCIAL LA POSTE POUR L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de prévoir l'évolution des baux commerciaux communaux pour 2020, pour ceux qui arrivent à échéance. Ces baux sont conclus pour une durée de 9 ans avec une révision annuelle du loyer. L'indice de référence INSEE est l'indice des loyers commerciaux. Il varie en fonction de la date du bail. Le calcul des ordures ménagères s'effectue en fonction de la somme payée par la Commune, et est rajouté au prix du loyer.

Vu l'indice de référence des loyers commerciaux

2^{ème} trimestre 2018 : 112.59

2^{ème} trimestre 2019 : 115.21, soit une augmentation de 2.33 %

LOCAUX COMMERCIAUX	<u>Loyers 2019</u>	<u>Loyer 2020</u>
Rue Marchande		
La Poste (loyer annuel)	15 418.00 €	15 777.24 €
Révision au 1er janvier		

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe le loyer du bail commercial de La Poste tel que proposé par Monsieur le Maire et définis ci-dessus.

07 – TARIF DE LOCATION DU BAIL COMMERCIAL SALE KARACTERE POUR L'ANNEE 2020

Dans le cadre du soutien au commerce de proximité, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le montant du loyer du magasin Sale Karactère.

Le calcul des ordures ménagères s'effectuant en fonction de la somme payée par la Commune est rajouté au prix du loyer.

LOCAUX COMMERCIAUX	<u>Loyers 2019</u>	<u>Loyer 2020</u>
<i>Rue Marchande</i>		
Sale Karactère (<i>loyer annuel</i>)	526.07 €	526.07 €
Ordures ménagères	10.04 €	9.79 €

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et une abstention (Madame Isabelle BOUQUET) décide de ne pas augmenter le montant du loyer pour l'année 2020 mais seulement d'actualiser le montant de ordures ménagères à 9.79 € par mois.

**08 – STATION DE RELEVAGE DES CHOUCHERES
Actualisation de l'indemnité au propriétaire du terrain**

Vu la délibération N°78-2018 en date du 27 novembre 2018 actualisant le montant du loyer au propriétaire du terrain sur lequel est implanté la station de relevage des Chouchères.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe à 219.85 € le montant dû par la Commune au propriétaire du terrain pour l'année 2020.

09 – TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'augmenter modérément les tarifs de location des salles communales pour l'année 2020.

Il rappelle les tarifs en vigueur, et propose :

	<u>Tarifs 2019</u>	<u>Tarifs 2020</u>
* SALLE SPORTS ET LOISIRS		
Particuliers (salle entière)	525.00 €	533.00 €
Particuliers (salle avec rideau)	323.00 €	328.00 €
Associations	Gratuit	Gratuit
Cauton	500.00 €	500.00 €
* SALLE DES SOCIETES		
Particuliers	323.00 €	328.00 €
Associations	Gratuit	Gratuit
Cauton	300.00 €	300.00 €
* GROUPE SCOLAIRE		
Salle du restaurant scolaire	179.00 €	182.00 €
Associations	Gratuit	Gratuit
Cauton	300.00 €	300.00 €
* SALLE DU BOCAGE		
Particuliers	313.00 €	318.00 €
Cauton	500.00 €	500.00 €
* ANCIENNE ECOLE DE COMBEROUSSE		
Particuliers	144.00 €	146.00 €
Cauton	300.00 €	300.00 €
* RELAIS NATURE		
Associations ST Georgeises	Gratuit	Gratuit

Association Extérieures	144.00 €	146.00 €
Caution	300.00 €	300.00 €
Pause ½ journée	Gratuit	Gratuit
Caution pause ½ journée	50.00 €	50.00 €

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les nouveaux tarifs tels que proposés par Monsieur le Maire à compter du 1^{er} janvier 2020.

10 – TARIFS DES CONCESSIONS TERRE OU CAVEAUX – RENOUELEMENT DES URNES FUNERAIRES – COLUMBARIUM A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une augmentation doit être envisagée à compter du 1^{er} janvier 2020 :

	<u>Tarifs 2019</u>	<u>Tarifs 2020</u>
→ Concessions terre ou caveaux :		
* Concession 15 ans	113.00 € / m ²	114.00 €/m ²
* Concession 30 ans	145.00 € / m ²	147.00 €/m ²
* Concession 50 ans	222.00 € / m ²	225.00 €/m ²
→ Renouvellement d'emplacements pour les urnes funéraires :		
* Concession 15 ans	331.00 €	336.00 €
* Concession 30 ans	423.00 €	429.00 €
* Concession 50 ans	659.00 €	669.00 €
→ Place dans columbarium :		
* Emplacement de 15 ans	462.00 €	469.00 €
* Emplacement de 30 ans	718.00 €	729.00 €

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les nouveaux tarifs tels que proposés par Monsieur le Maire au 1^{er} janvier 2020.

11 – TARIF HORAIRE DE DENEIGEMENT A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir un tarif horaire de déneigement pour l'hiver 2019-2020, ainsi que de fauchage mécanique pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe à compter du 1^{er} janvier 2020, pour toutes les interventions de déneigement et de fauchage mécanique le tarif suivant :

	<u>Tarifs 2019 TTC</u>	<u>Tarifs 2020 TTC</u>
* Location de tracteur avec chauffeur :	70.00 €	72.00 €.

12 – INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE A COMPTER DE L'ANNEE 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'augmenter l'indemnité annuelle versée à la personne chargée du gardiennage de l'Eglise, résidant sur la Commune et propose que son montant passe de **341.00 € à 346.00 €**.

13 – COUT DU CHAUFFAGE DE L'APPARTEMENT DU GROUPE SCOLAIRE A ET M MOLLIE POUR L'ANNEE 2020

Vu la délibération du Conseil Municipal N°08-2019 en date du 22 janvier 2019, concernant le coût du chauffage pour l'appartement de l'école A et M MOLLIE pour l'année 2019 ;

Vu l'estimation de la Commission Communale établie à 1 500 L par an pour assurer un chauffage correct ;

Vu le prix moyen, payé par la Commune, pour l'année 2019 du fuel, à savoir :

0.828 € le litre TTC

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve cette estimation et autorise Monsieur le Maire à établir et à encaisser un titre de recette pour la somme de 1 500 L x 0.828 € = 1 242 € pour l'année 2020.

14 – ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2018

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (RPQS).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans le 9 mois qui suit la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site « l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ».

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (voir annexe en Mairie).

**15 – AMENAGEMENT DE SECURITE COMBEROUSSE
Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement de sécurité route du Brachet dans la traversée du hameau de Comberousse, suite à l'enfouissement des réseaux avant réfection de la chaussée.

Les travaux consistent à la réalisation d'un cheminement piétonnier et divers dispositifs destinés à freiner la vitesse des véhicules.

Le coût des travaux est estimé à 43 498 € HT.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020 .

Prochains Conseil Municipaux

Mardi 21 janvier 2020.

Mardi 10 mars 2020.